

L'honorable John J. Kinley: Honorables sénateurs, je veux rendre un hommage personnel à la mémoire de feu l'honorable sénateur, le D^r John Howden. Lui et moi avons siégé ensemble aux Communes durant un certain temps et nous sommes venus au Sénat le même jour. On nous a assermentés le même jour et nous avons été compagnons de bureau durant une couple d'années jusqu'à ce que son ouïe le contraignît à occuper un fauteuil plus près de celui du Président.

Il est arrivé à la Chambre des communes en 1925 tel qu'on nous l'a dit. Un trait qu'il convient de signaler à l'égard du D^r Howden, c'est qu'il a toujours réussi à se faire élire aux Communes. Ce fait démontre qu'il était vraiment estimé de ses commettants et de ceux qui le connaissaient le mieux. A la Chambre des communes, ses états de service étaient excellents et ici, au Sénat, il a fourni un service distingué comme nous le savons tous.

Le D^r Howden était un homme d'action. Il pouvait prendre une décision d'une façon rapide et catégorique, et il a conservé cette vivacité d'esprit jusqu'à la fin de sa carrière.

Les sénateurs qui font partie du comité permanent des divorces et qui y ont travaillé avec lui depuis des années connaissent sa compétence pour approfondir les problèmes humains, les importants problèmes humains, dont ce comité s'occupe de temps à autre.

Job, dans la remontrance qu'il faisait à ses amis, disait:

Les vieillards possèdent la sagesse et la longueur de leur vie leur a apporté la compréhension.

Le D^r Howden, j'en suis sûr, possédait à un haut degré cette compréhension sympathique et il était hautement doué de la vertu cardinale de charité, le plus grand don de tous.

A 80 ans, il a terminé son voyage et nous regrettons tous son décès. J'ajoute mes hommages et j'offre mes condoléances à sa famille et à ses amis pour la perte et le deuil qu'ils ont subis.

L'honorable Jean-François Pouliot: Honorables sénateurs, feu l'honorable sénateur Howden méritait tout à fait les hommages touchants que de part et d'autre au Sénat on lui a rendus. J'ai siégé avec lui pendant vingt ans à la Chambre des communes et pendant cinq ans au Sénat; je me souviens que dès la première fois qu'il a prêté le serment d'office à titre de membre du Parlement, il a donné l'impression qu'il possédait toute la bienveillance, la sagesse et l'esprit de tolérance que vous possédez, honorables collègues. En d'autres termes, dès qu'il a été député au Parlement, il s'est conduit comme s'il était sénateur. Très souvent, j'ai eu avec lui, au Restaurant, des conversations charmantes et

très instructives. C'était la meilleure occasion de lui parler de ses expériences en politique et, toujours, il avait un bon mot au sujet de ceux de qui il parlait.

Feu l'honorable sénateur Howden sera grandement regretté, car il avait beaucoup d'amis et il avait rendu service à une foule de personnes. Je me joins à tous les préopinants pour exprimer mes sincères condoléances aux membres de sa famille.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, mes chers collègues, vous savez tous que la province de Québec a été éprouvée, ces mois derniers, par deux deuils tragiques.

Je voudrais continuer en français, mais je crois qu'il est à propos de dire à mes collègues de langue anglaise quels étaient les sentiments des Canadiens qui ont assisté aux funérailles du regretté M. Duplessis et du regretté M. Sauvé.

Depuis les funérailles imposantes de sir Wilfrid Laurier, il est très rare qu'on ait vu une telle foule aussi émue et aussi attristée.

(Traduction)

J'ai suivi le cortège funèbre qui a accompagné la dépouille de feu M. Duplessis depuis cet endroit important de la ville de Québec que sont les édifices du Parlement jusqu'à la Basilique. Tout au long du parcours, des deux côtés de la rue, étaient alignées une multitude de personnes. Les gens ne manifestent souvent que de l'indifférence à l'égard de funérailles mais, cette fois, on avait l'impression d'une tristesse générale, dont la raison est évidente. Nous devons tous nous incliner devant la mort. Au cours de sa vie l'homme public soulève souvent la controverse, mais quand il disparaît, la critique se tait, car on se rend compte que les principes qui l'animaient méritent le respect de tous. M. Duplessis était imbu de certains principes qu'il estimait indispensables à la survivance de la province de Québec. L'une des raisons pour lesquelles je parle en anglais en ce moment c'est que je veux remercier mes honorables collègues des opinions qu'ils ont exprimées dans cette salle pour appuyer celles de M. Duplessis, relativement à la juridiction des provinces quant aux questions qui intéressent le Parlement du Canada et les diverses assemblées législatives des provinces. On n'a pas oublié que M. Duplessis a été premier ministre de la province de Québec pendant une période plus longue qu'aucun de ses distingués prédécesseurs. Quand il s'agissait de questions intéressant la constitution, il n'hésitait pas à affirmer qu'il partageait les principes dont s'étaient inspirés sir Wilfrid Laurier, l'honorable Honoré Mercier, sir Oliver Mowat, sir Lomer Gouin et l'honorable Alexandre Taschereau. L'avenir montrera qu'il avait